

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Séance du 04 juillet 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 28
Date de la convocation	: 28 juin 2024
Date d'affichage de la convocation	: 28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

Présents : Robert DURANTON, René PEY, Josette BONNET, Marc ROUSVOAL, Jean-Claude CANARIO, Pascale TORSIELLO, Hubert BREYSSE, Alain GIOVANELLI, Patrick ROTTINI, Martine GUYON, Brigitte DOREL, Anne IMBLOT, Sophie MARTY, Jean-Luc ANDRE, Bernard PERNOT, Béatrice KREKDJIAN, Stéphane GIBERT, Jean Claude GALLIFFET, Martine CABRERA.

Pouvoirs : Marie-Christine HAINAUD donne pouvoir à René PEY, Evelyne GUILLERMO donne pouvoir à Josette BONNET, Gérard BOUSSARD donne pouvoir à Pascale TORSIELLO, Nathalie LINOSSIER donne pouvoir à Alain GIOVANELLI, Annick DURAND donne pouvoir à Jean-Claude CANARIO, Alexandre HARO donne pouvoir à Marc ROUSVOAL, Yasin TOPAL donne pouvoir à Hubert BREYSSE, Myriam DIARRA donne pouvoir à Bernard PERNOT, Doriane GUILLOT-PATRIQUE donne pouvoir à Robert DURANTON.

Absent : Haquime LOUCHENE.

Délibération n° 2024-37

Objet : Echange de terrains avec Alpes Isère Habitat

Monsieur le Maire informe que le bailleur social Alpes Isère Habitat a sollicité la commune de Roussillon pour procéder à un échange de terrains, de surface équivalente, entre la parcelle cadastrée BR74 appartenant à la commune de Roussillon et une partie des parcelles cadastrées BR81 et BR84, propriété d'Alpes Isère Habitat (plan ci-joint).

Cet échange permettrait une future construction de logements sociaux en utilisant la parcelle cadastrée BR74.

.../...

Délibération 2024-37**Le Conseil Municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré, **À L'UNANIMITÉ,**

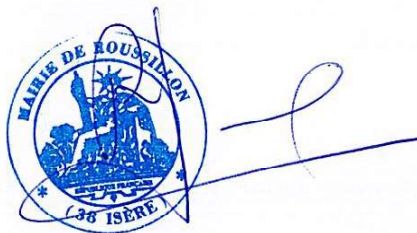
Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	28	
Présents	19	
Non-participation	0	
Abstentions	0	
Suffrages exprimés	28	
Pour	28	
Contre	0	

- **PROCÈDE, par voie d'échange, à l'acquisition et à la vente des propriétés suivantes :**
 - **Acquisition d'une emprise d'environ 1230 m² à détacher des parcelles cadastrées section BR n° 81 et 84,**
 - **Vente de la parcelle cadastrée BR n° 74 d'une emprise de 1232 m².**
- **PRÉCISE** qu'aucune soulte ne sera exigée considérant les superficies identiques et la même section du cadastre.
- **PRÉCISE** que les frais de notaire, de géomètre et la reconstruction du mur sont à la charge de la commune de Roussillon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et décisions afférents à cette cession.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



Josette BONNET,
Secrétaire de séance.



Robert DURANTON,
Maire de Roussillon.

Commune de Roussillon



Proposition d'échange de parcelles

